

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 3 Octobre 2025

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 27 Septembre 2025 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Élus présents : CANTIELLO Raffaele, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, Charles PACCINO, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc avec procuration à Charles PACCINO à partir de 16 h 20.

Élu absent : CHENET Florian.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Ecole AUBE Césaire, et RPI ; Employés communaux ; Bar-Restaurant communal ; Appartements communaux – Gîte à Rourebel - Syndic de copropriété – Appartement au-dessus de l'épicerie ; Régularisation comptable, à la demande la Trésorerie ; Financement de l'acquisition de l'ancien Hôtel Musso ; Régie de l'Eau ; Travaux communaux : Réseau EP Mairie-École ; Mur de la 2^{ème} cour : avec CCAA ; Travaux avec l'assureur GROUPAMA ; Assainissement Rourebel ; Passage aux Leds : SICTIAM, octobre 2025 ; Borne électrique de rechargement ; DCA 2025 : Chemin de Cassias ; Sécurité/Prévention : maintenance ; Caméras vidéo surveillance ; Bassin de Rourebel ; Travaux divers en cours ; Travaux projetés ; Requête de Mme Isabelle GILLI ; Requête de M. Thomas CUEVAS ; Requête de M. et Mme Annick et Yves BONNET ; Requête de Mme Nadia RAYBAUD ; Route du Moulin de la Source du Moulin de Rourebel ; Dissolution du SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel ; Festivités de fin d'année ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 5 juillet 2025 :

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

M. Alain SGARRONI s'excuse de ne pas avoir affiché la convocation du Conseil Municipal sur le panneau de la Place Centrale.

1) École AUBÉ Césaire et RPI :

Séparation du système de chaufferie École-Mairie ce qui permettra d'arrêter les radiateurs de l'école à chaque vacances scolaires tout en conservant le chauffage de la Mairie. Purge de tous les radiateurs le mercredi 1^{er} octobre 2025.

2) Emplois communaux :

- Mise en place des heures supplémentaires pour les employés titulaire et contractuels (35 heures hebdo ou proche de 35 heures) avec le conseil du CDG 06 → dépose d'une saisine auprès du Comité Social Territorial du CDG 06, si la demande est acceptée → validation de la délibération.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Contrat de couverture Risque Prévoyance : (en cas de congé maladie particulier)

Choix de la commune d'ASCROS → contrat individuel labellisé. Participation financière de la commune pour 7 euros (sept euros) par agent et par mois sur présentation d'une attestation de labellisation du contrat de l'agent. Obligatoire dès le premier contrat individuel présenté.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Contrat de couverture Risque Santé : (mutuelle complémentaire)

Choix de la commune d'ASCROS → contrat individuel labellisé. Participation financière de la commune pour 15 euros (quinze euros) par agent et par mois sur présentation d'une attestation de labellisation du contrat de l'agent. Obligatoire dès le 1^{er} janvier 2026.

Vote : Pour, à l'unanimité

3) Bar / Restaurant communal :

- Fermeture hebdomadaire de l'établissement « Chez Anouk » : lundi et mardi.

- Demande de Mme Corinne PENARANDA, Gérante, concernant le préjudice subi en juillet 2025, lié à l'installation du chapiteau communal sur la place Centrale, devant le restaurant. Perte d'exploitation égale à 60 %. La Municipalité fera une remise gracieuse de 150,00 euros sur le prochain loyer du mois d'octobre, 100,00 euros au lieu de 250,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Mme PENARANDA demande également une étude afin de renouveler les chaises extérieures (de la terrasse).

4) Appartements communaux :

Tarifs de location saisonnière du gîte communal 2031 situé 9 rue des Fuonts – Hameau de Rourebel – 06260 ASCROS, d'une capacité de 6 personnes maximum.

Les tarifs se décomposent ainsi :

85,00 euros par jour (24 heures) ;

Forfait nettoyage (incluant eau et électricité) payable en fin de séjour, comme suit :

1 et/ou 2 personnes → 40,00 euros nets ;

3 et/ou 4 personnes → 60,00 euros nets ;

5 et/ou 6 personnes → 80,00 euros nets.

Caution de 300,00 euros, non encaissable, payable à l'arrivée dans le gîte et restituée au moment du départ.

Le nettoyage de l'appartement se fera par une entreprise indépendante, sur prestations facturées à la commune d'ASCROS.

Vote : Pour, à l'unanimité

Appartement 2028 – Place du château :

- Toilettes qui se décollent au niveau de la barre de seuil dans la grande pièce → à réparer.
- Main courante en bois à remettre en place dans l'escalier.

Appartement 2026 – Rue du baous :

VMC à installer → en attente du devis de l'entreprise Jean-Louis MICOL.

Immeuble communal C 140 :

Travaux de remise en état de la cage d'escalier (partie commune). Répartition par tantième → part communale à définir.

5) Régularisation comptable :

Affectation du résultat :

Suite à la dissolution du SIVOM, impact de 14 805,27 euros → modification du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (97 866,07 euros). Affectation du résultat modifiée → 97 866,07 – 14 805,27 = 83 060, 80 euros. Nouvelle délibération.

Le solde d'exécution d'investissement ne change pas.

Vote : Pour, à l'unanimité

Décision modificative 1 :

Vote : Pour, à l'unanimité

Admission en non-valeur :

Courrier du Service de Gestion Comptable de PLAN DU VAR par lequel les services recensent la liste des débiteurs arrêtée au 29/08/2025, pour une créance irrécouvrable de 36,40 euros et dont les poursuites sont restées sans effet (Épicerie d'ASCROS).

Vote : Pour, à l'unanimité

Régularisation anomalie comptable au compte 4541 :

Afin de régulariser cette anomalie comptable (déséquilibre de l'opération) par opération d'ordre non budgétaire, l'assemblée doit délibérer sur l'utilisation du **compte 1068 "excédents de fonctionnement reportés"**.

Le crédit du compte 1068 permet la régularisation de l'anomalie comptable par l'écriture suivante :

Débit 1068 - Crédit 4541 pour 11 918.00 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Financement de l'acquisition de l'Ancien Hôtel Musso :

- Mise en place d'un Prêt relais indexé sur le Livret A pendant 1 an – taux actualisé à 2,47 %, à la souscription, permettant l'achat et la signature de l'acte en attendant le versement des subventions Région PACA 50 % et État (DSIL 30 %). Frais de dossier de 150,00 euros TTC.

Remboursement anticipé du prêt dès versement des subventions.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Autorisation demandée aux vendeurs de mettre en place un garde-corps sur le perron de pierre. En contrepartie de cette autorisation, la commune prend le contrat d'assurance du bâtiment à sa charge.

7) Régie de l'eau :

- Route du Moulin de Rourebel : travaux complémentaires à faire → vu avec les services de la Régie de l'eau.
- Article paru sur Nice-Matin : eau distribuée sur la commune de Saint-Pierre → la commune de Saint-Pierre s'apprête à faire un forage.
- Étude assainissement quartier Balmon / Barma → à venir.

8) Travaux communaux :

❖ Réseau eaux pluviales École / Mairie :

Remise en état des clôtures et terrains privés impactés par les travaux.

❖ Mur de la 2^{ème} cour d'école :

Budgets reçus par la CCAA de Puget-Théniers → travaux engagés entre le 1^{er} et le 15 octobre 2025.

Arrêtés de circulation à prendre. Escalier de jonction avec le chemin de Sainte Anne à faire.

❖ Travaux avec participation de l'assureur GROUPAMA :

Réfection des WC Publics → travaux à venir.

Remplacement du store toile du restaurant communal → courant octobre 2025.

❖ Assainissement à Rourebel :

Nuisances et odeurs près du parking → rejet des eaux usées prolongé de 20 à 30 mètres par l'entreprise SCOFFIER frères.

❖ Passage en LEDS :

Travaux réalisés par le SICTIAM → 4^{ème} trimestre 2025.

❖ Borne électrique :

Travaux commencés → transfert à faire pour utilisation avec Carte WIIIZ → enlèvement de la borne existante.

❖ Dotation Cantonale d'Aménagement 2025 / Chemin de Cassias :

En attente autorisation DCA 2025.

❖ Maintenance défibrillateurs :

Appareil positionné au quartier Les Crottes → maintenance à distance par le SDIS.

Appareils du Village et Hameau de Rourebel → maintenance manuelle.

❖ Caméra de vidéosurveillance :

Celle de Vé Lou Bey a été réparée, réglage final à venir et celle du Village fonctionne.

❖ Bassin de Rourebel (Fuont Leugne) :

Remise en état de l'étanchéité par les habitants volontaires du Hameau.

❖ Travaux divers :

Bancs publics à installer ;

Marquage au sol du Grand Parking → en attente pour finir ceux de Vé Lou Bey et du Hameau de Rourebel ;

Accès au gîte communal 2031 à Rourebel ;

Réparation de glissières bois longeant la route du Cimetière, à l'initiative de M. Jean-Luc VALTIER ;

Bancs du Village repeints gracieusement par Mme Martine LAZZARINI ;

Lignes de rives tracées le long de la RD 27 du Col Saint Raphaël jusqu'à l'embranchement de BONSON, par les services de la SDA.

❖ Travaux projetés :

Re jointement du mur de La Placette.

Missions du bureau d'étude ALVETEC → divers travaux à chiffrer → 1 500,00 euros par secteur, pour un total de 8 000,00 euros HT soit 9 600,00 euros TTC.

Vote : Pour, à l'unanimité

Départ de M. Jean-Luc VALTIER à 16 h 20, qui donne procuration à M. Charles PACCINO.

9) Requête de Mme Isabelle GILLI :

Refus de l'installation du portail prévu rue de La Place → autre solution à envisager temporairement pendant les festivités.

10) Requête de M. Thomas CUEVAS :

Sécurisation du chemin de la Ferraille allant à la Fuont Basse, effondré par endroits. Après étude → chantier colossal. Demande d'intervention faite aux services départementaux.

11) Requête de M. et Mme BONNET :

Demande d'élaguer les platanes de la RD 27 → prévu au 1^{er} trimestre 2026 par les services de SDA Cians Var.

12) Requête de Mme Nadia RAYBAUD :

Remerciement pour la location de l'appartement 2028 durant l'été 2025 et demande réservation pour l'été 2026 → demande accordée.

Comité des Fêtes d'ASCROS :

A la demande du Comité des Fêtes, les musiciens attachés aux festivités ascrossoises seront hébergés au gîte communal 2031 au Hameau de Rourebel, pour la période de la Saint Donat.

13) Requête de Mme VIVES et M. VERMULEN :

Requête de M. Yann BECCARIA :

Observation sur l'entretien et le devenir de la Montée de la Croix au Hameau de Rourebel, à l'origine un chemin piétonnier, puis transformé en chemin carrossable.

Convocation des parties en Mairie d'ASCROS pour en discuter.

14) Dissolution du SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel :

Dissolution comptable réalisée avec les services du SGC de PLAN DU VAR. Dissolution administrative à venir au 31 décembre 2025.

15) Festivités de fin d'année :

- 12 décembre 2025 → Noël des enfants sous le chapiteau de la Bourgade : Spectacle par la compagnie « Dessous de Scène », distribution de cadeaux pour les petits et carte cadeau de 30 euros pour les grands. Goûter.
- 14 décembre 2025 → Repas des Anciens au restaurant « La Cantina » 8 Chemin de la Glacière – 06200 NICE Lingostière. Transport en bus en partant d'ASCROS. Animation musicale par Mme Isabelle BIGOTTI - association LIBRAZUR. Paniers pour les malades.
- Sapins à installer dans le village.

16) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association partenaire ISATIS :

- Réunion avec M. le Président du Département, M. Charles Ange GINESY et les services départementaux délégués. Travaux → eau chaude / eau froide ; climatiseurs ; portes intérieures.
- Pièce d'entretien à changer sur le bloc moteur de la chaufferie.

17) Divers :

- Association « Les Chats Pugétois » : subvention de 50 euros pour leur aide apportée dans le cadre de la stérilisation des chats libres.

Vote : Pour, à l'unanimité

La Municipalité demande à toutes les associations de la commune d'ASCROS de présenter leur bilan moral et financier chaque année, en mairie d'ASCROS, comme le prévoit la législation.

- Groupama : prise en charge de la couverture des bénévoles intervenant lors de fêtes municipales ou autres.
- Radar Météo High Tech positionné sur le Mont Vial par la Régie Alpes Azur Mercantour.
- E-Rallye Monte Carlo du 15 au 18 octobre 2025. Vendredi 17 octobre 2025 → Epreuve ASCROS/TOUDON sur route ouverte, 1^{ère} voiture à 15 h, dernière voiture à 16 h 05.
- CCAA de Puget-Théniers → Animations, conférences, Nuits étoilées...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 17 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

Parole au public.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**